

Mémento administratif (2022-2023)

Toutes suggestion de votre part peut être bienvenue.

REFERENCES STATUTAIRES

- PM 9 : Désaffiliations administratives
 - [PM 9.2](#) (pas d'équipe dans son club)
 - [PM 9.5](#) (attestation de non participation)
 - PC 53 : Participation au championnat
 - PC 53 Bis : Liste
 - PC 53 Ter : Qualification
 - PC 53 Quater : Publication des listes
 - PC 53 Quinquies : Contrôle et sanction
 - PC 53 Sixies : Mise à jour des listes
 - PC 59 : Modifications de rencontre – Formulaire
 - PC 81 : Matches amicaux – Formulaire
-

FORMULAIRES

Le CP rappelle l'utilisation des formulaires prévus pour les modifications, l'annonce de forfait, demande de matches amicaux.

Une demande de remise exceptionnelle n'est acceptée que dans de très rares cas (intempérie, décès, ...). Cette demande doit être faite auprès du responsable ([voir site Basketlux](#)) et accordée par celui-ci.

COMMUNICATIONS POUR UNE RENCONTRE PRECISE

Il est demandé que le numéro de la rencontre concernée soit indiqué en début d'objet du mail. Tous les mails reçus sans référence dans l'objet du mail ne seront pas pris en considération.

Pour chaque demande adressée au CP, le délai de réaction/réponse est de 72h00 maximum.

Inutile d'importuner le membre du CP si la réaction n'est pas immédiate.

MODIFICATIONS DE RENCONTRES (PC 59)

- Le CP confirme sa décision de ne plus accepter de remise pour les **catégories seniors** pour absence de coaches et/ou joueurs. En cas d'indisponibilité de salle, une attestation devra être transmise au CP par la gérance de la salle. Le CP se réserve le droit de mandater un de ces membres pour vérification de l'occupation de la salle.
 - La demande de modification d'une **rencontre seniors** et son accord par le club adverse doivent être reçues par le CP **au plus tard 14 jours avant** la date de la rencontre initiale (ou de la nouvelle programmation si la rencontre est avancée) **le dimanche avant 12h00**.
Pour les **rencontres jeunes**, la demande et l'accord du club adverse doivent parvenir au CP **au plus tard 7 jours avant** la date de la rencontre initiale (ou de la nouvelle programmation si la rencontre est avancée) **le dimanche avant 12h00**
 - **Crédits accordés pour les modifications de rencontres chez les jeunes.** Le CP permettra, pour la saison en cours, par équipe (sans possibilité de transfert) un maximum de quatre (4) modifications pour les compétitions organisées en grille de 12, trois (3) pour les grilles de 8 et deux (2) par tour pour les grilles de 6.
 - Pour la modification des rencontres opposants au moins une équipe spéciale, les règles sont les mêmes que pour les rencontres officielles.
 - Faute de réponse du club adverse, dans un délai de sept (7) jours calendrier à dater de la demande, l'accord sera considéré comme acquis, sauf si la demande émane du club visiteur. Dans ce cas, l'accord du club visité est requis dans tous les cas sans qu'un délai ne soit imposé.
-

DATES POUR LES RENCONTRES SENIORS

- Elles doivent être obligatoirement jouées aux dates indiquées sur le site. Passé ce délai, les rencontres seront annulées avec comme conséquence un score de 0-0 et pas de points attribués aux équipes concernées.
- Lors des journées prévues pour les matchs de coupe, ceux-ci sont prioritaires sur les matchs de championnat. Si une rencontre de championnat a été placée volontairement par les clubs un week-end réservé aux coupes, cette rencontre pourra être déplacée mais uniquement sur le même week-end, les frais prévus au TTA seront d'application.
- En cas de remise par manque d'arbitres : La rencontre doit être jouée pour la date limite prévue par le PC 70 (six semaines). La programmation et l'accord du club adverse doivent être reçues par le CP **dans les 30 jours** et au plus tard **6 jours ouvrables** avant la date de la rencontre. Si les équipes concernées ne s'accordent pas sur le choix d'une date, il appartiendra alors au CP de fixer la date de la rencontre.
- Pour les remises exceptionnelles : la procédure est rappelée sur le site basketlux

LISTE DES TÊTES BRULÉES

Les clubs qui inscrivent plusieurs équipes JEUNES (à partir de U14) dans une même catégorie doivent [renvoyer à Fabienne MORMONT](#), avant la première rencontre la liste des têtes brûlées.

En fonction des années de naissance des joueurs/euses (voir tableau ci-après), les niveaux régionaux impaires sont considérés de la même catégorie que le niveau pair provincial juste supérieur.

Exemple : U15 régional = U16 provincial, donc il faut une liste de têtes brûlées en U15.

Championnat provincial	<u>U18 G</u>	<u>U16 G</u>	<u>U14 G</u>	<u>U19 F</u>	<u>U16 F</u>	<u>U14 F</u>
Années de naissance	2005 2006	2007 2008	2009 2010	2004 2005 2006	2007 2008	2009 2010
Championnat Régional	RU18 RU17	RU16 RU15	RU14 RU13	RU19 --- RU17	RU16 RU15	RU14 RU13

CRITÈRES POUR LE PC 1 (saison 2022-2023)

Pour compter pour le PC 1, les arbitres devront prêter sur une période de huit (8) semaines, un minimum de huit (8) rencontres réparties sur au moins quatre (4) semaines différentes, pour lesquelles ils auront été convoqués officiellement.

COUPES JEUNES

- Pour l'organisation d'une coupe, il faut minimum 6 équipes de la catégorie.
 - Une équipe déclarant forfait pour le championnat peut continuer à jouer la coupe
 - Un club peut inscrire une équipe en coupe même s'il n'a pas d'équipe dans cette division en championnat
 - Lors des journées prévues pour les matchs de coupe, ceux-ci sont prioritaires sur les matchs de championnat. Si une rencontre de championnat en jeunes est placée le même week-end qu'un match de championnat, cette rencontre pourra être déplacée avec application des frais prévus au TTA et des crédits accordés en cas de changement de week-end.
-

MATCHES AMICAUX (PC 81)

- « *Doit être considérée comme rencontre amicale, toute rencontre qui, en dehors des championnats, coupes ou tournois, est disputée entre deux équipes de clubs différents* ». Il est rappelé aux clubs que toute demande de rencontre amicale est gratuite, toutefois si le CP prend connaissance d'une organisation non déclarée, une amende de 24,00 € prévue au TTA sera appliquée.
- La déclaration d'une demande de match amical doit être faite minimum 7 jours ouvrables avant la date de rencontre en cas de demande d'arbitrage officiel, après ce délai le CP ne peut garantir la convocation d'arbitres. Dans tous les cas, les matchs officiels sont prioritaires sur les matchs amicaux pour la convocation des arbitres.

ÉCHÉANCES ADMINISTRATIVES

INTITULÉ	DATE	RÉFÉRENCE
Liste des arbitres à renvoyer au CP	30 juin	PC1
Liste des têtes	Avant 1 ^{er} match officiel	Décision CP
Candidatures organisation coupes	30 septembre	Décision CP
Inscription Play-off	1 ^{er} mars	Décision CP
Introduction demande de fusion entre clubs (PC 88 bis)	15 mars au 15 avril	Statut AWBB
Certificat médical officiel complété et signé, pour la prochaine saison (PA 102)	À partir du 1 avril	Statut AWBB
Interdiction de modifier la liste des 4 signataires	30 avril au 30 juin	Statut AWBB
Période de mutation (PM 4)	1 ^{er} mai au 31 mai	Statut AWBB
Indépendance des sections (PA 83)	1 ^{er} mai au 15 juin	Statut AWBB
Rentrée des formulaires des équipes seniors engagées en championnat	Mai	Statut AWBB
Rentrée des inscriptions équipes jeunes (PC 55)	Fin mai	Statut AWBB
Date limite pour déclarer l'inactivité du club (PA 86)	31 mai	Statut AWBB
Date limite de réception des listes de membres (PM 8)	10 juin	Statut AWBB
Date limite pour l'envoi au secrétariat général de la liste des membres du comité ou 4 signataires (PA 77) des membres du club (PM 8)	15 juin	Statut AWBB
Communiquer matricule bis (PA 75 bis)	15 juin	Statut AWBB
Date limite pour renvoi des listes de membres après rappel (PM 8)	30 juin	Statut AWBB
Date limite pour envoi au comité provincial des arbitres et ayants droit (PC 1)	30 juin	Statut AWBB
Date limite pour envoi de démission de club (PA 87)	30 juin	Statut AWBB
Liste officielle des joueurs si plusieurs équipes alignées dans championnat donnant lieu à montée et/ou descente (PC 53)	Avant 1 ^{ère} rencontre officielle	Statut AWBB
Demander licence technique pour coacher les différentes équipes du club (PC 55)	Avant 1 ^{ère} rencontre officielle	Statut AWBB

PLANNING SAISON

CALENDRIER PROVINCIAL		2022 2023	SENIORS		JEUNES				NOTES commentaires
		CUP AWBB	AR	2T	AR	2T			
			grille		grille	grille	grille		
MOIS de ...	Semaine	LUN > DIM	12	8	12	8	6		
	lun 01-08 >	dim 07-08-22	P1M	P2M	U14F	U18G	U19F	CONGES SCOLAIRES	
	lun 08-08 >	dim 14-08-22	P3M	P2D		U16G	U12		
	Assomption >	lun 15-08-22	P3M \$			U16F	U10		
	lun 15-08 >	dim 21-08-22	P1D				U09		
SEPTEMBRE	lun 22-08 >	dim 28-08-22	Préliminaires		U14G (formule P2)				
	lun 29-08 >	dim 04-09-22	21	14				sam 03-09 ASS. ARBITRES et matinée MINI-BASKET	
	lun 05-09 >	dim 11-09-22	1	1	1	1	1		
	lun 12-09 >	dim 18-09-22	2	2	2	2	A01		
OCTOBRE	lun 19-09 >	dim 25-09-22	1/16	1/8	3	3	3	A02	
	lun 26-09 >	dim 02-10-22	3	3	4	4	4	A03	
	lun 03-10 >	dim 09-10-22	4	4	5	5	5	A04	
	lun 10-10 >	dim 16-10-22	5	5	6	6	6	A05	
	lun 17-10 >	dim 23-10-22	1/8	1/4	1/8	C	C	C	sam 22-10 Congé
NOVEMBRE	lun 24-10 >	dim 30-10-22	6	6	L	L	L	L	v d'automne
	lun 31-10 >	dim 06-11-22	7	7	7	7	L	L	dim 06-11 (Toussaint)
	Armistice >	lun 07-11 >	dim 13-11-22	8	8	8	8	7	A06
	lun 14-11 >	dim 20-11-22	9	9	9	9	8	A07	
DECEMBRE	lun 21-11 >	dim 27-11-22	10	10	10	10	9	A08	
	lun 28-11 >	dim 04-12-22	1/4	11	11	11	10	A09	
	lun 05-12 >	dim 11-12-22	12	12	12	12	11	A10	
	lun 12-12 >	dim 18-12-22	1/2		1/4	C	C	C	AWBB Challenge U12 individuel
JANVIER	lun 19-12 >	dim 25-12-22	L	L	L	L	L	X	sam 24-12 Vacances
	lun 26-12 >	dim 01-01-23	L	L	L	L	L	X	v d'hiver
	lun 02-01 >	dim 08-01-23	L	L	L	L	L	X	dim 08-01 (Noël)
	lun 09-01 >	dim 15-01-23	13	13	13	13	12	B01	
	lun 16-01 >	dim 22-01-23	14	14	JRJ	JRJ	13	B02	dim 22-01 > JRJ Namur U14
FEVRIER	lun 23-01 >	dim 29-01-23	1/2	15	X	14	14	14	B03
	lun 30-01 >	dim 05-02-23	L	X	15	X	L	B04	
	lun 06-02 >	dim 12-02-23	Finales		1/2	C	C	C	
	lun 13-02 >	dim 19-02-23	16	X	16	X	L	L	sam 18-02 Congé de
MARS	lun 20-02 >	dim 26-02-23	17	T1	17	T1	L	L	v détente
	lun 27-02 >	dim 05-03-23	18	T2	18	T2	L	L	dim 05-03 (Carnaval)
	lun 06-03 >	dim 12-03-23	22	T3	20	T3	T1	B05	
	lun 13-03 >	dim 19-03-23	Finales	19	T4	19	T4	T2	B06
AVRIL	lun 20-03 >	dim 26-03-23	20	T5	JRJ	JRJ	T3	B07	dim 26-03 > JRJ Jumet U14
	lun 27-03 >	dim 02-04-23	21	T6	21	T5	T4	B08	
	WE Pâques >	dim 09-04-23	L	L	L	L	L	L	
	lun 10-04 >	dim 16-04-23	22	T7	22	T6	T5	B09	
MAI	lun 17-04 >	dim 23-04-23	PO	T8		T7	T6	B10	
	lun 24-04 >	dim 30-04-23	PO			T8			sam 29-04 Vacances
	lun 01-05 >	dim 07-05-23	PO						v de Printemps
	lun 08-05 >	dim 14-05-23	PO						dim 14-05 (Pâques)
	lun 15-05 >	dim 21-05-23			Finales				
	lun 22-05 >	dim 28-05-23							
Ass. Provinciale		ven 19-05-23							

dernière journée 09-04-23 (+6) **OPTION 2**

PLAY-OFF P1M / P1D

1-4 MM / DD	option 1	Game 1	22-04-23
2-3 MM / DD	option 2	Game 1	23-04-23
4-1 MM / DD	option 1	Game 2	25-04-23
3-2 MM / DD	option 2	Game 2	26-04-23
1-4 MM / DD	option 1	Game 3	29-04-23
2-3 MM / DD	option 2	Game 3	30-04-23

(+7)

MM	option 1	finale 1	06-05-23
DD	option 2	finale 1	07-05-23
MM	option 1	finale 2	09-05-23
DD	option 2	finale 3	10-05-23
MM	option 1	finale 3	13-05-23
DD	option 2	finale 3	14-05-23

Date limite pour jouer les rencontres

Seniors P1M / P1D	dim 9-04-23
autres compétitions	dim 7-05-23
Test- matches jeunes	WE 14-15/05
Finales Jeunes A	sam 20-05-23
Finales Jeunes B	dim 21-05-23

Séries	Mini-BB	nés en
U6	3&3	2017
U7	3&3	2016
U8	3&3	2015
U9	4c4	2014
U10	4c4	2013
-	5c5	2012
U12	5c5	2011

en fonction des inscriptions

JEUNES	G	T
U21G	non	0
U19F	6	2
U18G	8	2
U16G	8	2
U16F	8	2
U14G	8	2
U14F	12	1
U12	6	2
U10	6	2
U09	6	2
U08	P	2
U07	P	2
U06	P	2